

**DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE**  
**Commune de PENTA DI CASINCA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six le jeudi 12 février à 18H00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de FOLELLI, sous la présidence de M. Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme ANGELINI Nathalie.

Présents (15) : ANGELINI Nathalie, CASANOVA Gérard, CASTELLI Yannick, CERANI Rachel, CERVETTI Michel, FINIDORI Jean Pierre, GANDOIN Sylviane, LAURELLI Sébastien, LIMONGI André, MARTZOLFF Myriam, MITRIDATI Dominique, RAFFALLI Muriel, SAMARTINI Jean-Felix, SOULLARD Patricia, SOULLARD Sylvie

Absents (8) : FRANCESCHI Jean Marc, GERONIMI Vital, HOURTOLOU Marguerite, LEPORATI Maryline, MATTEI Dominique, OTTOLENGHI Enzo, PACO DOS SANTOS Sandrine, SUZZONI Stéphanie.

Mbres du Conseil Municipal : 23	Mbres en exercice : 23	Mbres ayant pris part à la délibération : 15	Séances du 12/02/2026	Convocation le 05/02/2026
---------------------------------	------------------------	----------------------------------------------	-----------------------	---------------------------

Objet – **Constitution d'une servitude de passage sur les parcelles communales A 2084, A 2085 et A 2396 au profit des parcelles A 2378 et A 2379.**

Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00

Le maire informe l'assemblée qu'il est saisi d'une demande émanant de M° Christophe RAMAZZOTTI notaire à Rogliano (Haute-Corse) concernant l'instauration d'une servitude de passage sur les parcelles communales cadastrées n°2084, 2085 et 2396 section A qui sera le fonds servant au profit des parcelles n°2378 et 2379 section A sera le fonds dominant.

Il précise que cette servitude de passage va permettre au propriétaire des parcelles n°2378 et 2379 section A d'avoir un accès à leurs terrains. Il présente le projet d'acte établi par M° RAMAZZOTTI Christophe ainsi que le plan des lieux et, invite l'assemblée à délibérer.

**Oui l'exposé du maire,  
Le conseil municipal décide :**

**D'accéder** à la demande formulée par M° Christophe RAMAZZOTTI pour le compte du propriétaire du fonds dominant de constituer une servitude de passage sur les parcelles communales cadastrées n°2084, 2085 et 2396 sections A qui sera le fonds servant au profit des parcelles n°2378 et 2379 section A qui sera le fonds dominant.

**De dire** que l'instauration de cette servitude fera l'objet d'une régularisation par acte authentique notarié conformément au projet et plan annexés à la présente.

**D'autoriser** le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude de passage qui sera passé devant M° Christophe RAMAZZOTTI, aux frais exclusifs du propriétaire du fonds dominant, bénéficiaire de la servitude.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Penta di Casinca, le 12 février 2026

**Le Maire  
Yannick CASTELLI**

